

Référence : CR 008/14



**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



PROJET 00083239

**PLANIFICATION NATIONALE SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET
MISE EN OEUVRE EN ALGERIE DU PLAN STRATEGIQUE DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2011-2020
ET DES OBJECTIFS D'AICHI**

**Compte rendu rencontre secteurs
pour la finalisation du 5^{ème} rapport national**

Alger, le 02 octobre 2014

I. Introduction

Lors de l'atelier de validation du cinquième rapport national de biodiversité, une proposition d'organiser un atelier restreint impliquant les secteurs clés de la biodiversité a été émise. En conséquence, un autre atelier restreint a été organisé le 02/10/2014 au niveau du MATE. Il a regroupé les secteurs suivants la DGF, l'INPV, la Culture, l'ANN et le CDER. Les représentants de ces secteurs ont donné des présentations sur les réalisations menées par leur secteur en matière de préservation et de valorisation de la biodiversité.

L'atelier a été ouvert par Mme.Laouar, Directrice Nationale du Projet, elle a remercié les représentants des secteurs pour avoir répondu à l'invitation. Elle a expliqué l'objectif de cet atelier restreint afin d'actualiser les données relatives aux réalisations par l'Algérie à travers les secteurs à intégrer dans le 5ème rapport national de biodiversité afin de le finaliser, en vue de sa validation.

II. Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé sur 5 présentations données par les représentants des cinq secteurs sollicités à participer à cet atelier, à savoir l'ANN, la DGF, l'INPV, la Culture et le CDER (voir liste participants).

Présentation 1 : Mme. Ababsia (INPV)

Titre de la présentation : Institut National de Protection des Végétaux

Mme. Abasia a présenté l'INPV et ses missions. Elle a précisé que l'INPV représente l'autorité phytosanitaire dont les missions principales sont :

- 1- veiller à ce que toute production agricole locale ou introduite soit seigne de toute maladie ou pathogène.
- 2- lutte contre les fléaux agricole.
- 3- alerte préventive et vulgarisation sur l'utilisation des produits chimiques.
- 4-développement de lutte alternative (lutte non polluante: biologique, biotechnologique)
- 5-lutte antiacridiennes : (l'apparition du criquet en Algérie pour la première fois en 1968). Actuellement, l'Algérie utilise la lutte biologique.

Elle a présenté les 16 stations régionales de l'INPV à travers le territoire national. Ces stations sont installées afin de répondre aux préoccupations des agriculteurs face aux ravageurs.

Elle a expliqué le diagnostic&expertise, elle a cité deux espèces de ravageurs introduites en Algérie mais qui ne peuvent pas être ajoutées dans l'inventaire des espèces spontanées.

Pour le traitement contre les ravageurs l'INPV mène des luttes qui respectent la biodiversité. Il s'agit d'une lutte biologique avec des espèces spontanées afin d'éviter l'utilisation d'espèces introduites: elle a cité l'exemple de la lutte contre le vers de la date. En ce qui est de l'utilisation des pesticides, l'INPV fait une analyse de conformité même si le produit est homologué en Algérie. L'INPV mène également l'expérimentation de nouveaux produits pour qu'ils soient homologués.

Elle a parlé de la mise en place depuis de 2002 d'un réseau de surveillance impliquant d'autres secteurs de l'agriculture et autre tel que la Gendarmerie ainsi que les entreprises de produits pesticides. Ce réseau de veille phytosanitaire national se compose de 715 postes d'observations regroupant 1083 Membres du Réseau.

Le développement de lutte intégrée (IPM): il s'agit de la lutte biologique, de la lutte biotechnologique (par utilisation de pièges), de la lutte prophylactique (par des mesures de prévention comme le désherbage), lutte chimique. Elle a cité quelques exemples de lutte biologique.

Elle a précisé que l'appui technique et que le développement de la lutte intégrée (IPM) est gratuit par l'INPV.

Elle a mis l'accent sur l'importance de sensibiliser les douanes pour l'introduction accidentelle des plants ornementaux.

A la fin de sa présentation, elle a montré une vidéo sur les missions de l'INPV et le fonctionnement des laboratoires de l'INPV.

L'Expert Sénior a questionné sur la part de la lutte biologique et si elle a été quantifiée. En réponse, Mme. Ababsia a précisé que l'Algérie a compris que la lutte biologique est importante pour l'avenir de l'agriculture, l'INPV utilise la lutte biologique juste à titre expérimentale. Son rôle se limite à la recherche et l'expérimentation et aussi à la sensibilisation et vulgarisation des agriculteurs. Cependant, elle a souligné la nécessité de créer des usines qui fabriquent les insectes pour la lutte biologique. Elle a donné quelques exemples d'agriculteurs qui ont des moyens et se mettent à la lutte biologique (cas de Cevital et un producteur de dattes).

L'Expert Sénior a demandé sur la provenance des insectes utiles pour la lutte biologique. Mme. Ababsia a répondu que l'introduction de ces espèces doit passer par la quarantaine (la souche G_0 doit passer par la quarantaine et sera croisée pour lancer la G_1 dans la nature. Elle a précisé qu'il y a eu que deux programmes d'introduction. Elle insiste sur la nécessité de créer en Algérie des unités de production des insectes utiles pour la lutte biologique.

L'Expert Sénior a demandé qui fait les identifications? Mme. Ababsia a répondu que l'INPV utilise les clés de déterminations pour identifier les espèces.

Présentation 2 Culture: M.Salah Amokrane (Ministère de la Culture)

Titre de la présentation : Actions du Ministère de la Culture en faveur de protection et de la conservation de la diversité biologique nationale.

M. Amokrane a présenté les actions de son secteur en rapport avec la biodiversité à travers les parcs culturels. Il a cité les deux projets du Ministère de la Culture :

- 1- projet « Conservation et utilisation durable de la diversité biologique d'intérêt mondial dans les parcs nationaux du Tassili n'Ajjer et l'Ahaggar », qui est un projet gouvernement&FEM&PNUD (2005-2009), le projet a fonctionné sur les sites prioritaires au niveau des parcs.
- 2- projet en cours « Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie ».

Il a donné la définition d'un parc culturel adopté par le Ministère de la Culture, contrairement à la définition de parc national, et qui se rapproche dans la catégorie de l'UNESCO à celle de paysage culturel.

Il a précisé qu'il y a eu création d'un réseau de parcs culturels. Il a ajouté que les parcs culturels et leurs superficie couvre un total de 2381741km² ce qui est équivalent à 43.77% de la superficie de l'Algérie. Chaque parc a un décret de création et un décret de gestion. Il a donné les missions de ces parcs, les missions relatives à la biodiversité et qui sera effectuées

en collaboration avec les autres secteurs qui gèrent la biodiversité. Il a présenté l'organigramme de gestion de ces parcs culturels.

Il a donné un aperçu sur le programme 2009- 2013 concernant la conservation de la biodiversité et le schéma directeur des zones archéologiques.

Il a présenté les deux projets menés par le Ministère de la Culture en expliquant les activités de ces projets en matière de développement durable et d'écodéveloppement. Le premier projet a été réalisé avec la collaboration d'une équipe d'experts nationaux en matière de biodiversité, de socioéconomie et de sensibilisation. Il a exposé les résultats du premier projet avec la réalisation d'un plan d'actions pour la biodiversité des deux parcs du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar.

Il a ajouté que cette 1ère phase a été évaluée positive et donc il y a eu inscription d'une deuxième phase (un deuxième projet). La première phase a surtout fonctionné par une équipe d'expertise, pour la deuxième phase il y a installation d'unités de fonctionnements du projet pour chaque parc culturel. Il a présenté la deuxième phase constituée de 4 composantes et a présenté la structure de gestion du projet.

Présentation 3 : Mme Aziza (CDER)

Titre de la présentation : Développement de biocarburants avancés durables à partir de ressources biogénétiques locale

Elle a présenté le CDER ses missions avec ses 3 unités de recherche et les effectifs de chercheurs qui font fonctionner le CDER. Elle a parlé des premières expériences menées sur les biocarburants et leurs résultats.

Actuellement, il y a de nouvelles générations de biocarburants avec des processus de formations qui aboutissent à d'autres ressources non alimentaires et qui doivent être disponibles en Algérie.

Elle a parlé de l'importance des nouvelles ressources énergétiques : algues et micro algues, les résidus agricoles et forestiers de récolte, les déchets de dattes et les grignons d'olives.

Elle a mis l'accent sur l'importance de veiller au choix des matières premières pour la production des biocarburants et ainsi elle a énoncé les critères à respecter. Les introductions de certaines espèces doivent être faites avec vigilance

Elle a présenté les travaux en cours du CDER sur les espèces pouvant produire des biocarburants qui sont réalisés au niveau de la division bioénergie et environnement, et aussi l'impact de ses utilisations sur l'environnement.

Elle a insisté sur la vigilance quant à l'utilisation des espèces pour la production de biocarburants en raison des impacts qu'elles peuvent engendrer sur l'environnement même à titre expérimental, elle a cité l'exemple du Maroc et de la Tunisie qui ont accepté des essais expérimentaux de firmes étrangères et qui ont causé des dégâts sur l'environnement

L'expert Sénior a demandé les origines des souches utilisées. Mme. Aziza a répondu qu'elles étaient uniquement d'origine locale.

Présentation 4 : Mme Toubal Wissam (DGF)

Titre de la présentation : Expérience de la Direction Générale des Forêts en matière de conservation de la biodiversité

Elle a exposé le plan stratégique de la DGF et ses priorités avec 4 programmes: (voir présentation) :

- 1- Lutte Contre la Désertification en zones steppiques et pré sahariennes.
- 2- Traitement des Bassins Versants
- 3- Gestion et Réhabilitation du Patrimoine Forestier
- 4- Conservation des Ecosystèmes Naturels

Ces programmes ont des activités prioritaires pour la préservation de la biodiversité. Elle a mis l'accent sur le programme Conservation des Ecosystèmes Naturels. Ce programme se constitue de ses sous programme. Elle a mis l'accent sur les activités prioritaires à savoir le projet inventaire des habitats et des espèces avec une base de données et de cartographie, étude qui va impliquer les autres secteurs et sera lancée incessamment. Pour le sous programme gestion intégrée des aires protégées deux produits sont important le plan de gestion et le plan de développement.

Elle a présenté une carte sur les territoires d'intervention de la DGF, par la suite elle a présenté les 9 mesures prises par la DGF pour préserver la biodiversité: (voir présentation)

1^{ère} mesure : Réseau des aires protégées (Conservation *in situ*). Concrètement il y a que 8 parcs nationaux qui touchent que 0.8% du territoire national.

2^{ème} mesure : Ratification de la Convention Ramsar 1982, objectif 60 sites à l'horizon 2025. L'Algérie a fait des efforts en matière de classement de zones humides. La DGF a enrichie la liste mondiale de Ramsar de typologie.

3^{ème} mesure : Élargissement du réseau d'aires protégées.

4^{ème} mesure : Outil de gestion (Création du réseau national d'observateurs ornithologues, mis en place par l'arrêté ministériel n°541 signé le 2 août 2011).

5^{ème} mesure : Outil de gestion

6^{ème} mesure : Stratégie de communication. Point faible de la DGF, tous les secteurs impliqués doivent améliorer leurs outils de sensibilisation.

7^{ème} mesure : Un système S&E en cours de validation

8^{ème} mesure coopération. Elle a cité les projets de coopérations de la DGF avec d'autres organismes.

9^{ème} mesure : Réhabilitation de la faune sauvage en voie d'extinction. Elle a cité le problème de consanguinité des espèces et a donné les objectifs du programme de réhabilitation de la faune sauvage.

Pour le volet éducation à l'environnement, elle a cité l'exemple des maisons de la nature, et d'autres expériences entreprises en matière de sensibilisations par exemple les activités sportives, signalisations dans les circuits et sentiers, etc.

Pour le volet renforcement de capacités, il y a 3 écoles forestières dont la perspectives et d'en faire des écoles d'excellence.

Pour le volet écotouristique, elle a précisé que les parcs nationaux ont des programmes écotouristiques validés par la DGF. Ces parcs nationaux ont accueilli plus de 11 461 893 visiteurs durant la période 2010 au premier trimestre 2014.

Pour les engagements internationaux, elle a précisé qu'il y a la désignation d'un nouveau point focal du protocole de Nagoya.

Elle a terminé en donnant les perspectives de la DGF :

- Augmenter le nombre et la superficie des aires protégées, actuellement de 0,07% pour atteindre 1,21 d'ici 2019.
- Augmentation de la superficie des sites classés RAMSAR, qui passera de 3 millions d'ha à 4 millions d'ici 2019; avec 46 sites Ramsar qui seront dotés de plans de gestion d'ici 2019.
- Etablir un inventaire cartographique des habitats naturels de la faune et de la flore, et instaurer un protocole de suivi écologique permanent pour les espèces en voie de disparition.

Présentation 5 : Mme. Fellous Amina

Titre de la présentation : L'Agence Nationale pour la Conservation de la Nature, missions et perspectives

Mme. Fellous a présenté l'Agence Nationale pour la Conservation de la Nature (ANN) et les étapes de sa création et son parcours. Elle a donné les principales missions de l'ANN. L'ANN qui est l'Agence Nationale de la Conservation de la Nature est un établissement public à caractère administratif à vocation technique et scientifique.

Elle a présenté l'organisation de l'ANN avec ses UCD. Elle a exposé les champs d'action de l'ANN :

- I- La connaissance du patrimoine naturel**
- II- L'évaluation et valorisation des espèces végétales et animales sauvages**
- III- Le développement de la faune et la flore sauvages menacées**

Elle a précisé qu'actuellement il y a un projet de reconstitution de l'ANN

Elle a cité des exemples d'actions menées par l'ANN, exemple sur la connaissance du patrimoine naturel par des prospections d'inventaires sur terrain (cas cigogne blanche) également celui sur l'évaluation et valorisation des espèces végétales animales et sauvages avec l'IUCN. Elle a cité d'autres exemples de sites d'élevage de la dorcas et de la ryme.

Elle a précisé que les rapports existent présentant des données pouvant être exploités pour finaliser le 5ème rapport.

Elle a présenté le programme de l'ANN en matière de recherche et suivi de la faune et flore nationale avec 9 volets en attente de l'approbation des finances, il s'agit d'un travail de partenariat avec les chercheurs et autres secteurs qui seront des partenaires du programme. Les 9 programmes sont les suivants :

- 1- Connaissance, conservation et réhabilitation du Genévrier de Thurifère.
- 2- Etude et suivi de la Gazelle de Cuvier.
- 3- Etude et conservation des espèces rustiques de moyenne montagne.
- 4- Etude et connaissance des grands rapaces.
- 5- Etude et connaissance des orchidées en Algérie.
- 6- Connaissance, conservation et valorisation des espèces sahariennes utilitaires.
- 7- Etude et suivi de l'ibis chauve.
- 8- Etude et suivi des grands carnivores.
- 9- Etude et connaissance sur les espèces faunistiques endémiques.

Elle a parlé d'une convention en cours de concrétisation avec la culture pour la sauvegarde de la faune saharienne.

Elle a conclu que l'ANN est un secteur qui peut collaborer à la concrétisation du **but stratégique C du plan stratégique de la CBD**.

Liste des participants

N°	Nom&Prénom	Institution
1	Ababsia Amel	INPV
2	Fellous Amina	ANN
3	Yahia Ouahmed Nazim	ANN
4	Bala Aicha	ANN
5	Amokrane Salah	Ministère Culture
6	Toubal Wissam	DGF
7	Azia Majda	CDER
8	Laouar Saida	MATE
9	Allili Halima	MATE
10	Nait Kaci Lydia	MATE
11	Yahia Karima	PNUD
12	Chaabeni Majda	PNUD
13	Hirche Azziz	Consultant PNUD